

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



Date de publication: 02.04.2024

Edition: 7


Date de révision: 12.01.2023

Révision: 3

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

RUBRIQUE 1		Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1	Identificateur de produit	
	Nom du produit	NERGETIC, MASTER, NPK, ASURE, IMPACT ZERO NERGETIC DYNAMIC
	Synonymes	ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE
	Code	DS-073
	Nom chimique	-
	Formule chimique	-
	Numéro index	Non applicable
	No EINECS	Non applicable
	No CAS	Non applicable
	Numéro d'enregistrement	Il s'agit d'un mélange et il n'a donc pas de numéro d'immatriculation.
	UFI	3P50-R0AY-3004-GJTR
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Emploi de la substance / de la préparation	Engrais
	Utilisations déconseillées	D'autres en plus de ceux identifiés.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	ADP Fertilizantes, S.A. Avenida Termo de Lisboa, 24-30, Salgados da Póvoa Apartado 88 2616-907 ALVERCA DO RIBATEJO PORTUGAL (00351) 210 300 400 e-mail: fdsinfo@grupofertiberia.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	FRENCH POISON AND TOXICOVIGILANCE CENTRE NETWORK - 3 83 85 21 92 Le service est disponible dans les langues suivantes : français SOPAC – Sociedade Produtora de Adubos Compostos S.A.- +351 265030496 (Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 09:00 à 18:00)

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

RUBRIQUE 2		Identification des dangers
2.1	Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	GHS05 Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Pictogrammes de danger	
	Mention d'avertissement	Danger
	Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage	Superphosphate simple. Superphosphate, concentré.
	Mentions de danger	H318 Provoque de graves lésions des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	Conseils de prudence	P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Do not eat, drink or smoke when using this product. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
	Indications complémentaires	Non applicable.
	Articles supplémentaires à inclure sur les étiquettes	Non applicable.
	Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et objets dangereux	Non applicable.

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

	Exigences d'emballages spéciaux	Non applicable.					
	Containers pour être équipés d'un verrou de sécurité pour enfants	Non applicable.					
	Avertissement tactile de danger	Non applicable.					
2.3	Autres dangers						
	Autres dangers qui ne donnent pas lieu à la classification	Aucun connu.					
	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non applicable. Non applicable.					
	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucun des composants n'est compris.					
RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants							
3.1	Substances						
		Non applicable.					
3.2	Mélanges						
	Nom	N° Index	N° CE	N° CAS	N° de registrement	%(P/P)	Classification Reg. 1272/2008
	Phosphate diammonique	-	231-987-8	7783-28-0	01-2119490974-22-XXXX	10-90%	Non classifié
	Phosphate monoammonique	-	231-764-5	7722-76-1	01-2119488166-29-XXXX		Non classifié
	Chlorure de potassium	-	231-211-8	7447-40-7	Exempt		Non classifié
	Sulfate de potassium	-	231-915-5	7778-80-5	01-2119489441-34-XXXX		Non classifié
	Sulfate d'ammonium	-	231-984-1	7783-20-2	01-2119455044-46-XXXX	0-75%	Non classifié
	Superfosfate simple	-	232-379-5	8011-76-5	01-2119488967-11-XXXX	5-60%	Eye Dam. 1 H318
	Urée	-	200-315-5	57-13-6	01-2119463277-33-XXXX	5-60%	Non classifié
	Superfosfate triple	-	266-030-3	65996-95-4	01-2119493057-33-XXXX	0-50%	Eye Dam. 1 H318
	Tétraborate de sodium pentahydraté	005-011-00-4	215-540-4	1330-43-4	01-2119490790-32-XXXX	≤4,5%	Repr. 1B H360FD Repr. 1B; H360FD: C ≥4,5
	Sulfate de zinc	030-006-00-9	231-793-3	7733-02-0	01-2119474684-27-XXXX	0,1 - 0,5 %	Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302.
	Sulfate de fer	026-003-00-7	231-753-5	7720-78-7	01-2119513203-57-XXXX	≤0,5%	Acute Tox. 4 H302; Skin Irrit. 2 H315; Eye Irrit. 2 H319

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

	Sulfate de manganèse	-	232-089-9	7785-87-7	01-2119456624-35-XXXX	≤0,5%	Eye Dam. 1 H318; STOT Rep. Exp. 2 H373; Aquatic Chronic 2, H411
	Indications complémentaires	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.					
RUBRIQUE 4 Premiers secours							
4.1	Description des mesures de premiers secours						
	Remarques générales	Fournir une assistance médicale aux personnes touchées. L'utilisation d'un équipement de protection individuelle est recommandée pour les secouristes. Des effets retardés lors de l'exposition peuvent se produire.					
	Inhalation	Retirer de l'exposition. Dans les cas graves, ou si la guérison n'est pas rapide ou complète, consultez un médecin.					
	Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Si le patient est conscient, faites-lui boire de l'eau. Si le patient ne se sent pas bien, consultez un médecin.					
	Contact avec le peau	Rincez abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.					
	Contact avec les yeux	Enlevez immédiatement les lentilles de contact et rincez les yeux avec beaucoup d'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation, la douleur, le gonflement, le larmoiement excessif ou la sensibilité à la lumière persistent, le patient doit être vu dans un centre de santé et une orientation vers un ophtalmologiste doit être envisagée.					
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés						
	Contact avec les yeux	Rougeur. La douleur. Brûlures graves et profondes					
	Inhalation	Difficulté à respirer.					
	Contact avec le peau	Aucun effet important ou danger critique.					
	Ingestion	Nausées, vomissements, toux,					
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements						
	Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Évitez le bouche-à-bouche direct, car cela peut être dangereux pour la personne qui apporte son aide. Utilisez d'autres méthodes de réanimation, de préférence des appareils à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes:						
	Note au médecin traitant:	Traiter de façon symptomatique.					
	Traitements spécifiques:	Il n'existe pas de traitement spécifique. Elle dépend d'une observation médicale spécialisée.					
RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie							
5.1	Moyens d'extinction						
	Le produit n' est pas inflammable.						
	Moyens d'extinction appropriés	Poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2), mousse.					

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

	Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.	
	Produits de décomposition thermique dangereux	Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx), ammoniac.
5.3	Conseils aux pompiers	
	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements du personnel de lutte contre l'incendie (y compris les casques, les bottes de protection) doivent être conformes à la norme européenne EN 469 et les gants à la norme EN 659. Ils fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques et doivent être résistants au feu. L'établissement doit disposer d'un équipement de protection suffisant pour faire face aux incendies.	
RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle		
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
	Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence:	
	<p>Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de déversements et de fuites sans incendie, porter des vêtements de protection contre les vapeurs. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Tenir à l'écart les personnes inutiles, isoler la zone de danger et empêcher l'accès. Éliminer les sources de combustion.</p> <p>Restez au vent, hors des zones basses et ventilez les espaces clos avant d'y entrer. Évaluer la zone affectée pour déterminer si une évacuation est nécessaire. Si l'évacuation de la zone de danger est nécessaire, suivez les conseils d'un expert. Si vous vous abritez sur place, scotchez les fenêtres et les portes, fermez les prises d'air extérieures (ventilateurs de grenier, etc.) et placez une serviette ou un chiffon humide sur votre visage (si nécessaire).</p>	
	Pour les secouristes	
	<p>Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, notez toute information sur les matériaux appropriés et non appropriés.</p> <p>Voir aussi les informations de la section "Pour le personnel des services non d'urgence".</p>	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau (de surface et souterrains), les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué des impacts négatifs (égouts, cours d'eau, sol ou air).	
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
	<p>En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter de disperser le produit déversé. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse pour contrôler les vapeurs. Faites une barrière de protection et assurez la fermeture des drains avec un matériau de confinement approprié. Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Balayer et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination.</p> <p>Assurer une aération suffisante.</p>	

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

6.4	Référence à d'autres rubriques	
	Afin d'obtenir des informations sur contact d'urgence, consulter le chapitre 1. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.	
RUBRIQUE 7	Manipulation et stockage	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
	Mesures techniques de précaution	Portez un équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un substitut approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Éviter de manipuler des substances incompatibles, voir section 7.2. et 10.
	Information concernant l'hygiène au travail en général	Interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones où on mange. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	
	Éviter le contact et l'emballage avec des substances ou des mélanges incompatibles. Voir section 10 ; Éviter la proximité de sources potentielles d'inflammation (y compris les équipements électriques) ; Stocker dans des locaux où les conditions météorologiques défavorables (températures élevées) peuvent être évitées ; Éviter la lumière directe du soleil ; Assurer une bonne ventilation de la zone de stockage. Veillez à ce que les quantités pouvant être stockées ne soient pas dépassées. Voir section 15.	
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	
	Utiliser uniquement comme indiqué au paragraphe 1.2.	
RUBRIQUE 8	Contrôles de l'exposition/protection individuelle	
8.1	Paramètres de contrôle	
	Limites d'exposition professionnelle	Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est disponible pour le mélange.
	Procédures de contrôle recommandées	Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Les normes de surveillance telles que les suivantes peuvent être utilisées comme référence : La norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail. Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation d'agents chimiques pour la comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur les lieux de travail. Lignes directrices pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (atmosphères sur les lieux de travail. Exigences générales pour l'exécution des procédures de mesure des agents chimiques). Les documents d'orientation nationaux sur les méthodes de détermination des substances dangereuses doivent également être utilisés comme référence.

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

	Niveaux avec effets dérivés	Aucune DEL disponible.					
	Concentrations prévus avec effet	Aucune PEC disponible.					
	Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail	CAS: 7785-87-7 Sulfate de manganèse VLEP: Valeur à long terme: 0,05* 0,20** mg/m ³ *fraction alvéolaire **inhalable; en manganèse					
DNEL							
Substance				8011-76-5	65996-95-4	7785-87-7	7733-02-0
				Superphosphate simple	Triple superphosphate	Sulfate de manganèse	Sulfate de zinc
Travailleur industriel/professionnel	Inhalation (mg/m³)	À long terme	Systémique	2,9 mg/m ³	2,9 mg/m ³	0,2 mg/m ³	1 mg/m ³
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse	Aucun risque identifié
		À court terme	Systémique	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	0,2 mg/m ³	Aucun risque identifié
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
	Dermique (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	4,2 mg/kg pc/d	4,2 mg/kg pc/d	0,004 mg/kg pc/d	8,3 mg/kg pc/d
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse	Aucun risque identifié
		À court	Systémique	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse	Aucun risque identifié

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

			terme					
				Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse	Aucun risque identifié
		Oculaire (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible
				Local	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible
			À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
				Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
		Inhalation (mg/m3)	À long terme	Systémique	Aucun risque identifié	0,72 mg/m3	0,043 mg/m3	1,25 mg/m3
				Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse	Aucun risque identifié
			À court terme	Systémique	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
				Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
		Dermique (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	2,08 mg/kg pc /d	2,1 mg/kg pc /d	0,002 mg/kg pc /d	8,3 mg/kg pc /d
				Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse	Aucun risque identifié

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

Consommateur	(mg/kg pc/jour)	À court terme	Systémique	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
	Oral (mg/kg pc/día)	À long terme	Systémique	Aucun risque identifié	0,42 mg/kg pc /d	Aucune information disponible sur les limites/dose-réponse	0,83 mg/kg pc /d	
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucune exposition prévue	Aucun risque identifié	
		À court terme	Systémique	Aucun risque identifié	Indisponible	Indisponible	Aucun risque identifié	
			Local	Aucun risque identifié	Indisponible	Indisponible	Aucun risque identifié	
	Oculaire (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible	
			Local	Indisponible	Indisponible	Indisponible	Indisponible	
		À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
	PNEC							
					8011-76-5	65996-95-4	7785-87-7	7733-02-0

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

Substance		Superphosphate simple	Triple superphosphate	Sulfate de manganèse	Sulfate de zinc
Eau douce (mg/L)		Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	0,03 mg/L	20,6 µg/L
Eau salée (mg/L)		Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	0 mg/L	6,1 µg/L
STP (mg/L)		Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	56 mg/L	100 µg/L
Sédiment eau douce (mg/L)		Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	0,011 mg/kg sédimentdw	117,8 mg/kg sédimentdw
Sédiment eau salée (mg/L)		Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	0,011 mg/kg sédimentdw	56,5 mg/kg sédimentdw
Air (mg/L)		Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	Indisponible
Terre (mg/L)		Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	25,1 mg/kg terredw	35,6 mg/kg terredw
Prédateurs (empoisonnement secondaire) (mg/L)		La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation
Composants avec valeurs limites biologiques		Ils n'existent pas.			
Indications supplémentaires		Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.			
8.2	Contrôles de l'exposition				
Contrôles d'ingénierie appropriés		<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une ventilation adéquate. - Appliquer des mesures techniques pour respecter les limites d'exposition professionnelle. - Consulter les mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8. 			
Mesures générales de protection et d'hygiène		<p>Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail.</p> <p>Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.</p> <p>Vérifiez que vous disposez de l'eau courante près du lieu de travail.</p>			

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Protection des yeux/du visage	Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée EN 166:2002 doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards ou aux poussières. Si un contact est possible, utiliser la protection suivante, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Recommandé : Des lunettes, un masque ou une autre protection couvrant l'ensemble du visage doivent être utilisés s'il y a une possibilité d'être exposé à des aérosols ou des éclaboussures, ou si des matériaux chauds sont manipulés.
	Protection de la peau	
	Protection des mains	Portez des gants appropriés (par exemple en caoutchouc ou en PVC) lorsque vous manipulez le produit pendant de longues périodes.
	Matériau du gant	Caoutchouc nitrile
	Autres	Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.
	Protection respiratoire	Si la concentration de poussière est élevée et/ou si la ventilation est insuffisante, utilisez un masque anti-poussière ou un masque avec un filtre approprié (par exemple EN 143, 149, filtre P1).
	Risques thermiques	Non disponible.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement		Une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire pour certaines opérations.
RUBRIQUE 9	Propriétés physiques et chimiques	
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	État physique	Solide
	Coleur	Blanc
	Odeur	Inodore
	Point de fusion/point de congélation	160-170 ° C
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle	Non déterminé
	Inflammabilité	Non inflammable

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

	Limites inférieure et supérieure d'explosion	
	Inférieure	Non déterminé.
	Supérieure	Non déterminé.
	Point d'éclair	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Température d'auto-inflammation	Non disponible.
	Température de décomposition	Non déterminé.
	pH	>4,5
	Viscosité	
	Viscosité cinématique	Non déterminé.
	Viscosité dynamique	Non déterminé.
	Solubilité	
	Dans l'eau	Entièrement miscible
	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
	Pression de vapeur	Non déterminé.
	Densité et/ou densité relative	à 20 ° C 850-1100
	Densité de vapeur relative	Non disponible
	Caractéristiques des particules	La spécification de la substance générique convenue par le consortium spécifie une distribution de la taille des particules entre 2 et 5 mm.
9.2	Autres informations	
	Forme	Pépites
	Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
	Propriétés comburantes:	Non disponible
	Informations concernant les classes de danger physique	
	Substances et mélanges explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Aérosols	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz sous pression	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

Matières solides inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Substances et mélanges autoréactifs	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Liquides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières solides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières et mélanges auto-échauffants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Liquides comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières solides comburantes	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Peroxydes organiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Explosibles désensibilisés	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Autres caractéristiques de sécurité	
Sensibilité mécanique	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Température de polymérisation auto-accélérée	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Formation de mélanges poussières/air explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Réserve acide/alcaline	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Taux d'évaporation	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Miscibilité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Conductivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Corrosivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Groupe de gaz	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Potentiel redox	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Potentiel de formation de radicaux libres	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

	Propriétés photocatalytiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.			
RUBRIQUE 10	Stabilité et réactivité				
10.1	Réactivité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.			
10.2	Stabilité chimique	Chimiquement stable dans les conditions indiquées du stockage, de la manipulation et de l'utilisation.			
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Température élevée, en raison du dégagement de gaz toxiques (ammoniac, NOx). Contamination par des matières incompatibles. L'exposition à l'humidité doit être évitée pour prévenir la dégradation physique du produit.			
10.4	Conditions à éviter	Eviter le stockage avec des bases fortes et/ou des substances fortement oxydantes ou réductrices.			
10.5	Matières incompatibles	Acides, alcalis, nitrites et nitrates, hypochlorite de sodium ou de calcium, oxydants forts.			
10.6	Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie : voir section 5 Lorsqu'il est fortement chauffé, il fond et se décompose, libérant des gaz toxiques (par exemple, NOx et ammoniac). Au contact de matières alcalines, comme la chaux, peut produire des gaz			
RUBRIQUE 11	Informations toxicologiques				
11.1	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008				
	Toxicité aiguë				
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route
	Superphosphate simple	8011-76-5	OECD 425 OECD 403 OECD 402	Rat Rat Rat	Oral Inhalation Cutané
					DL50 > 2000 mg/kg pc. CL50 > 5 mg/L air DL50 > 5000 mg/kg pc

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

Triple superphosphate	65996-95-4	OECD 425 OECD 403 OECD 402	Rat Rat Rat	Oral Inhalation Cutané	DL50 > 2000 mg/kg pc. CL50 > 4840 mg/m3 air DL50 > 5000 mg/kg pc
Sulfate de manganèse	7785-87-7	Quelconque OECD 403	Rat Rat	Oral Inhalation	DL50: 2150 mg/kg pc. CL50 > 4,45 mg/l air.
Sulfate de zinc	7733-02-0	OECD 401 OECD 402	Rat Rat Rat	Oral Cutané	DL50: 574 mg/kg pc. DL50 > 2000 mg/kg pc

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Superphosphate simple	8011-76-5	OECD 404	Lapin	Cutané	Non irritant
Triple superphosphate	65996-95-4	OECD 404	Lapin	Cutané	Non irritant
Sulfate de manganèse	7785-87-7	OECD 404	Lapin	Cutané	Non irritant
Sulfate de zinc	7733-02-0	Quelconque	Lapin	Cutané	Non irritant

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Superphosphate simple	8011-76-5	Quelconque	Lapin	Oculaire	Catégorie 1. Il provoque de graves blessures oculaires.
Triple superphosphate	65996-95-4	Quelconque	Lapin	Oculaire	Catégorie 1. Il provoque de graves blessures oculaires.
Sulfate de manganèse	7785-87-7	OECD 405	Lapin	Oculaire	Catégorie 1. Il provoque de graves blessures oculaires.
Sulfate de zinc	7733-02-0	OECD 405	Lapin	Oculaire	Catégorie 1. Il provoque de graves blessures oculaires.

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Superphosphate simple	8011-76-5	OECD 429	Souris	Cutané	Non sensibilisant
Triple superphosphate	65996-95-4	OECD 429	Souris	Cutané	Non sensibilisant
Sulfate de manganèse	7785-87-7	-	-	-	Aucune étude disponible. Sur la base des informations disponibles concernant d'autres substances telles que le MnCl ₂ , aucun effet sensibilisant n'est observé.

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

Sulfate de zinc	7733-02-0	Quelconque	Souris	Cutané	Non sensibilisant
-----------------	-----------	------------	--------	--------	-------------------

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Résultat
Superphosphate simple	8011-76-5	OECD 471 Quelconque	Bactéries Mutation dans les cellules de mammifères	Non mutagène
Triple superphosphate	65996-95-4	OECD 471 OECD 473	Bactéries Mutation dans les cellules de mammifères	Non mutagène
Sulfate de manganèse	7785-87-7	OECD 471 OECD 473 OECD 476	Bactéries Aberration chromosomique Mutation dans les cellules de mammifères	Non mutagène
Sulfate de zinc	7733-02-0	Quelconque	Bactéries Mutation dans les cellules de mammifères	Non mutagène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Superphosphate simple	8011-76-5	-	-	-	Aucune étude disponible. Inutile du point de vue scientifique.
Triple superphosphate	65996-95-4	-	-	-	Indisponible
Sulfate de manganèse	7785-87-7	-	-	-	Un examen approfondi de la littérature disponible concernant les formes inorganiques de manganèse conduit à la conclusion que la substance n'est pas cancérogène.
Sulfate de zinc	7733-02-0				

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

Toxicité pour la reproduction

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Superphosphate simple	8011-76-5	OECD 422	Rat	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL: 750 mg/kg pc/d. Toxicité pour le développement: NOAEL: 750 mg/kg pc/d.
Triple superphosphate	65996-95-4		Rat	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL: 1500 mg/kg pc/d. Toxicité pour le développement: NOAEL: 750 mg/kg pc/d.
Sulfate de manganèse	7785-87-7		Rat	Oral Inhalation	Effets sur la fertilité: NOAEL: 20 µg/l Toxicité pour le développement: NOAEL: 25 µg/l
Sulfate de zinc	7733-02-0		Rat Souris	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL: 20 mg/kg pc/d. Toxicité pour le développement: NOAEL: 50 mg/kg pc/d.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition unique

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Superphosphate simple	8011-76-5	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Triple superphosphate	65996-95-4	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Sulfate de manganèse	7785-87-7	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Sulfate de zinc	7733-02-0	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition répétée

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Superphosphate simple	8011-76-5	OECD 422	Rat	Oral	NOAEL: 250 mg/kg pc/d. La substance n'a pas besoin d'être classée comme toxique par exposition répétée.
Triple superphosphate	65996-95-4	OECD 422	Rat	Oral	NOAEL: 250 mg/kg pc/d. Données concluantes mais insuffisantes pour la classification.
Sulfate de manganèse	7785-87-7	Quelconque	Rat Mono	Oral Inhalation	Aucun effet n'est observé lors d'une exposition répétée à des doses.

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

	Sulfate de zinc	7733-02-0	OECD 408	Rat Cobaye	Oral Inhalation	NOAEL: 13,3 mg/kg pc/d. NOAEC: 2,7 mg/m ³
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Danger par aspiration						
	Composant	N° CAS	Résultat			
	Superphosphate simple	8011-76-5	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.			
	Triple superphosphate	65996-95-4	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.			
	Sulfate de manganèse	7785-87-7	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.			
	Sulfate de zinc	7733-02-0	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.			
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
11.2	Informations sur d'autres dangers					
	Propriétés perturbatrices endocriniennes					
	la substance n'est pas comprise					
	Autres informations					
	Non disponible.					
RUBRIQUE 12 Informations écologiques						
12.1	Toxicité					
	Toxicité aquatique					
	Composant	N° CAS		Poissons	Crustacés	Algue
	Superphosphate simple	8011-76-5	Court terme	CL50: 85,9 - 1700 mg/L	Pas scientifiquement nécessaire	CE50(72h): 1790 mg/L
			Long terme	Pas scientifiquement nécessaire	CE50: > 100 mg/l	CE10/NOEC: 100 mg/l
	Triple superphosphate	65996-95-4	Court terme	CL50 > 85,9 mg/l	Non disponible	CE50 > 100 mg/l
			Long terme	No disponible	CE50 > 87,6 mg/l	CE10/NOEC: 87,6 mg/l
	Sulfate de manganèse	7785-87-7	Court terme	CL50(96h): 49,9 mg/l	NOEC: 4,5 mg Mn/l	CL50(96h): 13,7 mg/L
			Long terme	NOEC: 20 µg/L	NOEC(7d): 30,72 mg/l	Non disponible
	Sulfate de zinc	7733-02-0	Court terme	CL50: 0,169 mg Zn/l (Oncorhynchus Mykiss) CL50: 0,780 mg Zn/l a pH ácido (Pimephales promelas) CL50: 0,330 mg Zn/l a pH neutral/básico (Pimephales promelas)	Eau doce: NOEC 0,44 - 0,570 mg/l Zn/l Eau de mer: NOEX 0,025 mg Zn/l	-

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

			Long terme	Eau douce: NOEC: 0,037 - 0,4 mg Zn/l NOEX: 0,056 - 0,9 mg Zn/l	Eau douce: CL50 0,136 mg Zn/l	Eau douce: NOEC: 0,019 mg Zn/l Eau de mer: NOEX: 0,0078 - 0,67 mg Zn/l
Toxicité terrestre						
Composant	N° CAS	Macro-organisme	Micro-organisme	Plantes terrestres	Autres organismes	
Superphosphate simple	8011-76-5	Indisponible	Indisponible	Indisponible	-	
Superphosphate triple	65996-95-4	Indisponible	Indisponible	Indisponible	-	
Sulfate de manganèse	7785-87-7	Indisponible	Indisponible	Indisponible	-	
Sulfate de zinc	7733-02-0	NOEC/EC10: 35,7 (Enchytraeus albidus) - 1634 mg Zn/kg pc (Lumbricus terrestris)	NOEC/EC10s: 17 mg Zn/kg pc - 2623 mg Zn/kg pc	NOECs/EC10: 32 mg Zn/kg pc (Trifolium pratense y Vicia sativa) - 5855 mg Zn/kg pc (Triticum aestivum)	-	
Activité microbiologique dans les stations d'épuration des eaux usées						
Composant	N° CAS	Toxicité pour les micro-organismes aquatiques				
Superphosphate simple	8011-76-5	CE50(3h) > 100 mg/l CE10/NOEC: 100 mg/l				
Superphosphate triple	65996-95-4	CE50(3h) > 100 mg/l CE10/NOEC: 100 mg/l				
Sulfate de manganèse	7785-87-7	CE50 > 1000 mg/l NOEC: 560 mg/l				
Sulfate de zinc	7733-02-0	NOEC/CE10: 100 µg/L				
12.2 Persistance et dégradabilité						
Composant	N° CAS	Dégradation				
Superphosphate simple	8011-76-5	Hydrolyse	L'hydrolyse ne se produit pas. Pas besoin.			
		Photolise	Ce n'est pas scientifiquement nécessaire.			
		Biodégradation	Non nécessaire car la substance est inorganique			

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

	Triple superphosphate	65996-95-4	Hydrolyse	L'hydrolyse ne se produit pas. Pas besoin.	
			Photolise	Pas nécessaire	
			Biodégradation	Non nécessaire car la substance est inorganique	
	Sulfate de manganèse	7785-87-7	Hydrolyse	Ce n'est pas scientifiquement nécessaire.	
			Photolise	Indisponible.	
			Biodégradation	Indisponible.	
	Sulfate de zinc	7733-02-0	Hydrolyse	Pas nécessaire	
			Photolise	Pas nécessaire	
			Biodégradation	Pas nécessaire	
12.3	Potentiel de bioaccumulation				
	Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (Koe)	Facteur de bioconcentration (BFC)	Observations
	Superphosphate simple	8011-76-5	Sans objet.	-	-
	Triple superphosphate	65996-95-4	Sans objet.	-	-
	Sulfate de manganèse	7785-87-7	-	-	-
	Sulfate de zinc	7733-02-0	Sans objet. Substance inorganique.	-	-
12.4	Mobilité dans le sol				
	Composant	N° CAS	Résultat		
	Superphosphate simple	8011-76-5	Pas besoin de réaliser des études puisque les propriétés physico-chimiques de la substance indiquent qu'elle a un faible potentiel d'adsorption.		
	Triple superphosphate	65996-95-4	Pas besoin de réaliser des études puisque les propriétés physico-chimiques de la substance indiquent qu'elle a un faible potentiel d'adsorption.		
	Sulfate de manganèse	7785-87-7	Log Kp (eau solide dans la terre): 3,1. Log Kp (eau solide dans les sédiments): 3,1. Log Kp (solides-eau dans les matières en suspension): 3,1. Log Kp (eau solide dans les boues d'épuration): 3,1. Log Kp (eau solide dans les boues d'épuration sédimentées): 3,1. Log Kp (eau solide dans les boues d'épuration activées): 3,1. Log Kp (solides-eau dans les boues d'effluents): 3,1.		
	Sulfate de zinc	7733-02-0	Kp pour les particules et l'eau: 11000 l/kg Kp pour l'eau et les sédiments: 73000 l/kg Kp pour les eaux marines: 6010 l/kg Kp pour les solides-eau dans la terre: 158,5 l/kg		
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB				
	Non applicable.				
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien				
	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.				
12.7	Autres effets néfastes				
	Aucun effet important ou danger critique.				

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination					
13.1 Méthodes de traitement des déchets					
	Méthodes d'élimination	<p>Gestion des déchets (élimination et valorisation) : Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2018/851/CE, Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets). Emballage : Selon les codes 15 01 (décision 2014/955/UE de la Commission), si l'emballage a été en contact direct avec le produit, il doit être traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il doit être traité comme un déchet non dangereux. Le déversement dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2. Dispositions relatives à la gestion des déchets : Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées. Législation communautaire : Directive 2018/851/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) no. 1357/2014. Législation nationale : Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.</p>			
	Catalogue européen des déchets	HP4: Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires HP14: Écotoxique			
RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport					
	Information réglementaire	ADR/RID	ADNR	IMDG	IATA
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.			
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.		Non applicable.	
14.3	Classe(s) de danger pour le transport				
	Classe	-		-	
	Étiquette	-		-	
14.4	Groupe d'emballage	-			
14.5	Dangers pour l'environnement	Non applicable.			
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.			
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.			

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

RUBRIQUE 15	Informations relatives à la réglementation	
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
	Règlement (CE) n° 1907/2006 de l'UE (REACH)	Ce produit est conforme au Règlement REACH.
	Catégorie SEVESO	Non applicable.
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	Non applicable.
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	Non applicable.
	Substances dangereuses harmonisées - ANNEXE VI (CLP)	Contient du sulfate de zinc. Numéro d'index : 030-006-00-9. Contient du sulfate de fer. Numéro d'index : 026-003-00-7. Contient du Tétraborate de sodium pentahydraté. Numéro d'index : 005-011-00-4.
	Règlement (CE) no 1907/2006 - ANNEXE XVII	Restriction N° 3, 65.
	RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
	Annexe I - Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences conformément à l'article 5, paragraphe 3)	la substance n'est pas comprise
	Annexe II - Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement	la substance n'est pas comprise
	Règlement (CE) no 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	la substance n'est pas comprise
	Règlement (CE) no 111/2005 fixant les règles relatives à la surveillance et au commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	la substance n'est pas comprise
	Régulation (UE) 2019/1009	Ce produit est conforme à la réglementation des engrais.
	Régulation (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Ce produit est conforme au règlement CLP.
	Régulation (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	Régulation (CE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Elle ne s'applique pas à ladite substance.

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

	Évaluation PBT/mPmB	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée car il s'agit d'un mélange (exempté d'enregistrement), cependant si des scénarios d'exposition pour les substances de la composition sont nécessaires, ils doivent être demandés au fournisseur de cette fiche de données de sécurité.	
RUBRIQUE 16	Autres informations	
	Phrases importantes	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H360 Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
	Acronymes et abréviations	<p>ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road). STP: Sewage treatment plant. OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development. IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association. GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals. CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society). DNEL: Derived No-Effect Level (REACH). PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH).</p>
	Données modifiées par rapport à la version précédente	<p>Modification dans la composition. Correction d'erreurs dans la section 15. Inclusion de noms commerciaux. Nouvelles données sur le fournisseur SDS. Modification des composants et des noms commerciaux de la section 3.</p>
	Sources bibliographiques	<p>Cette fiche de données de sécurité a été préparée en conformité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE II : Guide pour la préparation des fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) 2020/878) sur la base des données incluses dans le rapport sur la sécurité chimique des substances enregistrées. - Orientations disponibles sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : (http://echa.europa.eu/). - Guide pour l'élaboration de fiches de données de sécurité pour les engrais (www.fertilizerseurope.com).

ENGRAIS COMPLEXE INORGANIQUE SOLIDE DE MACRONUTRIMENTS AVEC URÉE

Méthodes utilisées pour la classification du mélange [article 9 du règlement (CE) no 1272/2008]	Classification et étiquetage conformément au principe d'extrapolation du règlement n° 1272/2008 (CLP).
Conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement	Une formation minimale à la prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui manipulera ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/l'étiquette du produit.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et leur exactitude est basée sur la connaissance du produit au moment de la publication. Les informations présentées sont uniquement destinées à décrire le produit du point de vue de la protection et de la sécurité de l'homme et de l'environnement et ne peuvent donc pas être considérées comme des spécifications du produit. Il n'implique l'acceptation d'aucun engagement ou responsabilité légale de la part de la Société, pour les conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation en toutes circonstances. Les informations fournies sont considérées comme exactes et à jour au moment de cette édition, se référant uniquement au produit et peuvent ne pas être valables dans des compositions ou des formulations avec d'autres produits. La responsabilité de son utilisation appartient aux utilisateurs.